

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les p'tits Acadiens Inc.	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 18 octobre 2023	
Nom de l'établissement Garderie les p'tits Acadiens Inc.		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Du Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	30 nov. 2023	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante afin de s'assurer que les heures professionnelles soient complétées avant le renouvellement du permis			

Commentaires généraux
<p>Les lacunes ont été corrigé par courriel donc le ratio n'a pas été fait.</p> <ul style="list-style-type: none"> - J'ai eu une discussion avec l'exploitante, car quelques éducatrices n'ont pas encore débuté leur heure de formation. - Les dossiers des membres du personnel sont complets. - Les dossiers des enfants sont complets

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 octobre 2023

Date

original signé par
Karine Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 octobre 2023

Date